DINAAMICC
l'agroécologie pour faire face au changement climatique

GUIDE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIVITES LIEES A LA GESTION COLLECTIVE DES PERIMETRES IRRIGUES

« A destination des animateurs, techniciens et autres acteurs du développement rural »

Zo RAMAROLAHY (APDRA)
Narcisse RANDRIANASOLO (APDRA)
Philippe MARTEL (APDRA)
Josia RAMANANJAONA (APDRA)
Christophe FRANCOIS (APDRA)
Barbara BENTZ (APDRA)

APDRA
PISCICULTURE PAYSANNE

GUIDE METHODOLOGIQUE

Préambule

Depuis 2006, l'APDRA travaille pour le développement de la rizipisciculture paysanne à Madagascar. Cette filière joue un rôle important dans la sécurité alimentaire et constitue une source de revenus substantielle pour les ménages ruraux.

Actuellement, la disponibilité en eau constitue un blocage majeur pour la pisciculture et pour d'autres spéculations agricoles. Face à ce constat, l'APDRA a initié un travail sur la gestion de l'eau, réalisée dans le cadre du projet DINAAMICC (Démarches INtégrées et Accompagnement pour une Agriculture familiale à Madagascar Innovante et résiliente aux Changements Climatiques), financé par l'Union Européenne (Contrat FOOD/2021/422-791) *via* son programme DeSIRA (Development of Smart Innovation through Research in Agriculture) et piloté par le Cirad.

Ce projet de recherche et développement vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés rurales des Hautes Terres centrales de Madagascar.

Les résultats de ce travail ont permis de produire le présent guide d'accompagnement à la gestion de l'eau des périmètres irrigués. Conçu comme un outil pratique, ce guide vise à soutenir les animateurs, acteurs du développement agricole, dans leurs interventions sur terrain, afin de renforcer une gestion collective, durable et équitable de la ressource en eau.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à toute l'équipe de l'APDRA, au CIRAD, aux autorités locales, aux usagers de l'eau, aux personnes ressources, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail.

Table des matières

1 - Pourquoi ce guide ? 1

1. Des défis nombreux sur les périmètres irrigués 1
2. Des relations sociales à prendre en compte 1
3. Une réponse face aux enjeux 2

2 - Un périmètre irrigué, c'est quoi ? 3

1. Description d'un périmètre 3
2. Gestion du périmètre par l'Association des usagers de l'eau (AUE) 4

3 - Une démarche pour l'accompagnement 7

1. Acquérir une bonne connaissance du périmètre 7
2. Accompagner la recherche de solutions 10
3. Accompagner la mise en œuvre de solutions 11

4 - Exemples d'accompagnement 15

1. Le périmètre du Belangilangy (Mandritsara, Vakinankaratra) 15
2. Le périmètre du bas–fond Ampandrana (Anjozorobe) 19

5 - Analyse de l'approche d'accompagnement 22

1. Atouts de l'approche 22
2. Limites rencontrées et points de vigilance 22
3. Conditions de durabilité 23

Conclusion : l'organisation est primordiale 24

Glossaire 25

1 - Pourquoi ce guide ?

1. Des défis nombreux sur les périmètres irrigués

A Madagascar, la rizière occupe une place importante, tant pour la riziculture, la pisciculture que pour les cultures de contre-saison. L'irrigation des rizières permet de faciliter et sécuriser la production, cependant, les périmètres irrigués rencontrent des défis qui réduisent la quantité d'eau disponible, comme le montre la figure ci-dessous :

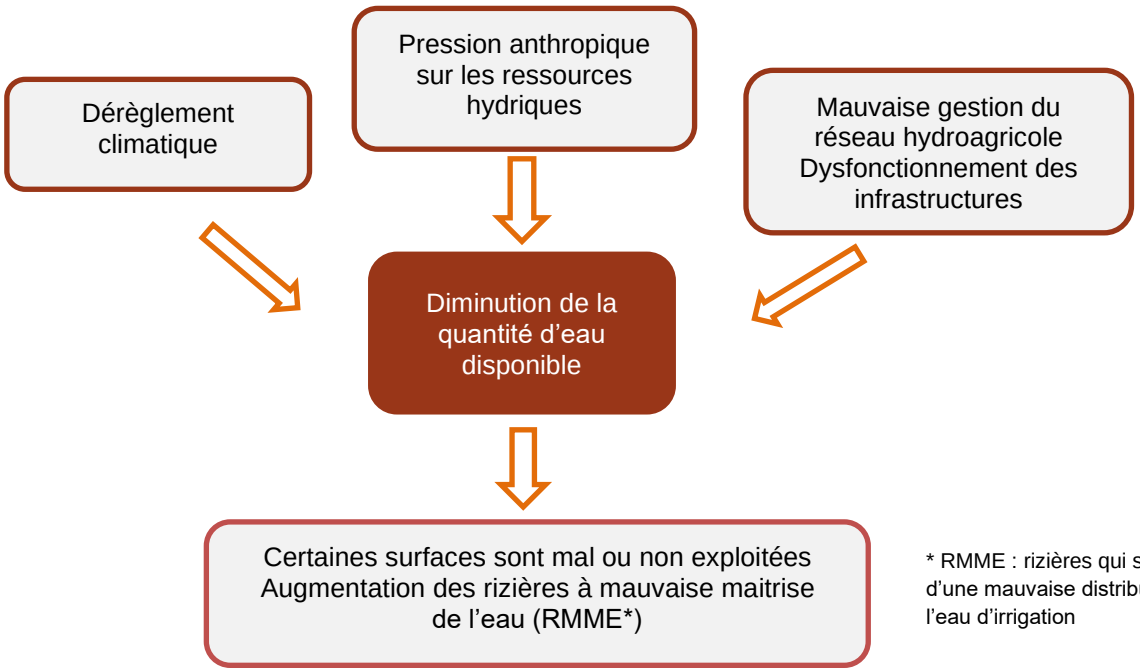

* RMME : rizières qui souffrent d'une mauvaise distribution de l'eau d'irrigation

2. Des relations sociales à prendre en compte

Certains périmètres irrigués disposent de ressources en eau suffisantes, mais leur accès reste inéquitable : « *Il y a de l'eau pour tout le monde, mais tout le monde n'a pas d'eau* ». Cette situation résulte souvent de conflits entre usagers ou d'intérêts divergents, par exemple entre des activités qui nécessitent beaucoup d'eau, comme la pisciculture et la culture de contre-saison.

La communication et la concertation sont essentielles pour organiser les actions, éviter et résoudre les conflits. Il faut renforcer la transparence et adapter la gestion des périmètres aux réalités locales. Ainsi, des canaux endommagés ou mal placés peuvent être réparés ou modifiés grâce à un simple accord entre usagers, plutôt qu'être remplacés par des ouvrages coûteux.

Discussion sur l'emplacement du canal à Anjozorobe, 2025

3. Une réponse face aux enjeux

Face aux effets du changement climatique et de la croissance démographique, des projets comme BVPI, ALEFA piloté par l'APDRA, ou GIRE piloté par AgriSud, travaillent sur la gestion des bassins versants afin d'améliorer la disponibilité de la ressource en eau. Cependant, la question de la gestion de l'eau à l'échelle de l'ensemble d'un périmètre irrigué restait peu traitée, en particulier sous un angle social.

L'APDRA, dans le cadre du projet DINAAMICC, est intervenue en vue d'optimiser la disponibilité de l'eau de la source à la parcelle sur 21 périmètres irrigués répartis dans 3 communes : Anjozorobe, Mandritsara et Ampahimanga. Ces périmètres, généralement de petite dimension, disposaient pour la plupart d'infrastructures traditionnelles.

A travers une approche basée sur une meilleure compréhension du fonctionnement technique et social des périmètres et sur l'identification fine des problèmes à traiter, un accompagnement a été fourni aux usagers pour les aider à améliorer leur gestion et, au final, améliorer leur accès à l'eau pour pouvoir développer la rizipisciculture.

2 - Un périmètre irrigué, c'est quoi ?

1. Description d'un périmètre

L'expression « périmètre irrigué » (PI) désigne l'ensemble des parcelles susceptibles de recevoir l'eau d'irrigation d'une source d'alimentation donnée (canal, source captée, etc.), *via* des infrastructures d'irrigation. Ce périmètre peut se trouver sur différents types de terroirs.

Types de terroir possible pour un périmètre irrigué

Selon la loi 2014 – 042, le réseau hydroagricole constitue l'ensemble des infrastructures situées dans un périmètre irrigué. Ces infrastructures peuvent comprendre : la prise d'eau (un barrage, un captage au fil de l'eau ou une source), un ou deux canaux d'amenée, des répartiteurs, un canal principal, des canaux secondaires, ainsi que d'autres ouvrages associés (pour plus de détail, se référer à l'annexe 1 : Types d'infrastructure sur les PI).

Les périmètres peuvent être très variés et des typologies de périmètres ont été établies[1], notamment :

- Typologie basée sur la taille (grand, petit, micro ou familial)
- Typologie basée sur la gestion des infrastructures (PI partenaire, autonome ou traditionnel)

A Madagascar, les projets de développement interviennent sur des micro-périmètres[2], voire des périmètres familiaux[3], qui méritent d'être mieux compris. Le travail mené par l'équipe APDRA du projet DINAAMICC a permis d'établir une nouvelle typologie de ces périmètres en tenant compte de divers aspects : caractéristiques physiques, infrastructures, organisation des usagers du PI et problèmes rencontrés (voir annexe 2). Cette nouvelle typologie permet de distinguer les périmètres en se basant sur leur fonctionnement réel et d'anticiper les problèmes potentiels pouvant les affecter.

[1] Manuel de gestion et de sécurité des barrages, projet MIONJO, 2020
[2] Micro-périmètre : 20 à 200 ha
[3] Périmètre familial : moins de 20 ha

2. Gestion du périmètre par l'Association des usagers de l'eau (AUE)

Selon la loi 2014 – 042[4], la gestion d'un périmètre irrigué doit être assurée par une association d'usagers de l'eau (AUE), regroupant l'ensemble des personnes qui bénéficient de l'eau du périmètre. Toujours selon cette loi, les usagers de l'eau sont : les propriétaires et les locataires, métayers cultivant les parcelles, etc.

L'objectif principal de l'AUE est de garantir le maintien en bon état et le fonctionnement du réseau afin d'assurer que chaque usager puisse bénéficier de l'eau nécessaire à ses besoins, au minimum.

Comme toute association, l'AUE est régie par **la loi 160 -133**. Etant une association ayant pour objet la gestion d'un périmètre, elle doit prendre en compte également la **loi 2014 – 042**.

Bien que ces textes juridiques existent, ils restent **peu connus** et **peu appliqués** sur le terrain, et **certains périmètres n'ont pas d'AUE…**

L'AUE nomme un comité de gestion, chargé d'assurer une gestion efficiente, transparente et participative. Par ailleurs, il joue un rôle de médiateur et de porte-parole pour défendre les intérêts de l'association auprès des autorités publiques et d'autres parties prenantes.

De nombreuses AUE nomment une police de l'eau, chargée de veiller au bon état des infrastructures et à la distribution de l'eau. La police de l'eau est généralement composée d'une ou plusieurs personnes élues lors de l'Assemblée Générale de l'AUE. Cependant, toutes les associations n'en disposent pas. La création d'une police de l'eau dépend des besoins et de l'organisation interne de l'AUE.

Le fonctionnement d'une AUE repose sur 3 piliers fondamentaux :

RÈGLEMENT

- Disposer de règlement que tous les membres ont validés et doivent respecter

ACTIVITÉS

- Entretenir les infrastructures hydroagricoles
- Assurer l'approvisionnement et la distribution de l'eau en toute saison

RESSOURCES FINANCIERES

- Percevoir des cotisations ou autres

[4] Lien de la loi 2014 – 042 : https://www.minae.gov.mg/wp-content /uploadas/2024/09/Loi-n°-2014-042-Reseaux-hydroagricoles.pdf
Lien de la loi 160 – 133 : https://droit-afrique.com/upload/doc/madagascar/Madagascar-Ordonnance-1960-133-associations.pdf

La gestion de PI pouvant regrouper plus d'une centaine de familles peut être complexe. Elle nécessite des accords qui seront enregistrés dans un règlement intérieur. Cependant il n'y a pas de modèle type, tout dépend des besoins spécifiques des usagers.

La **taille** du périmètre ne définit pas le **nombre d'usagers** : il est possible qu'un petit périmètre appartienne à de nombreux usagers, tandis qu'un grand périmètre peut en avoir peu.

En théorie, l'ensemble des membres de l'AUE se réunissent au moins une fois par an pour effectuer un bilan des activités et planifier les actions à réaliser. Le respect du règlement intérieur et le paiement des amendes sont contrôlés par le comité de gestion, qui doit garantir le bon fonctionnement de l'association.

Les ressources financières des AUE reposent principalement sur les cotisations des membres (systématiques ou en cas d'urgence), l'application de sanctions dans le cadre du *« dina »* et les financements extérieurs, si nécessaire. Le *dina* regroupe les mesures à prendre en cas de non-respect du règlement intérieur. Il se traduit par des sanctions (amendes en argent ou en travail). Ce mécanisme doit s'appliquer à tous les membres, y compris les responsables.

Une étude menée par l'équipe APDRA DINAAMICC a permis de définir des classes d'AUE en fonction des différents services et capacités organisationnelles, comme l'indique le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Classification des AUE

Aspects		Classe 1 : AUE structurée	Classe 2 : AUE en transition	Classe 3 : AUE peu structurée
Comité de gestion	**Comité ordinaire**	Oui	Oui	Oui
Comité spécifique	**Présence de police de l'eau**	Oui ou non	Non	Non
	Présence de garde vanne	Oui ou non	Non	Non
Activités	**Curage**	Oui	Oui	Oui
	Mode de curage	Collectif	Collectif	Collectif
	Fréquence de curage	Variable (1 à 2 fois par an), souvent avant la période pluvieuse		
	Entretien des grandes infrastructures	Oui ou non	Oui ou non	Non
	Réunion	Oui	Oui	Oui
	Fréquence de réunion	Variable (souvent le même jour que le curage), sauf en cas d'urgence		
	Prise de note pendant la réunion	Oui	Non	Non
	Passage d'information	Bouche-à-oreille et circulaire	Bouche-à-oreille	Bouche-à-oreille
	Autres activités	Oui ou non	Oui ou non	Non
Ressource financière	**Caisse commune**	Oui	Oui	Non
	Cotisation	Systématique et urgence	Systématique ou urgence	Urgence
Règlement intérieur (RI)	**Absence ou retard pour chaque activité**	Oui	Oui	Oui
	Mise en place de nouveau canal	Oui ou non	Oui ou non	Non
	Abreuvement des zébus dans les canaux entrainant la cassure des diguettes	Oui ou non	Non	Non

Cette classification aide les animateurs à adapter l'accompagnement selon le niveau de structuration, à anticiper les risques, à identifier les besoins spécifiques et à suivre la trajectoire d'évolution des AUE afin de renforcer la durabilité de la gestion des périmètres irrigués.

A Ampahimanga, 90% des périmètres ont une AUE. Parmi elles, **l'AUE du périmètre Ambahoana – Efadreny** est apparue comme **un modèle de pratiques de gestion**. Son fonctionnement est présenté en annexe 3 et peut servir d'exemple pour d'autres zones.

Enfin, il faut noter que sur un même périmètre on peut avoir des parties indépendantes les unes des autres, avec des gestions différentes (voir photos et encadré ci-dessous).

Cas n°1 : Une prise d'eau alimente 2 PI distincts

Cas n°2 : Une prise d'eau irrigue un seul PI

La **forme du périmètre** influence son **mode de gestion**.

Lorsqu'une prise d'eau alimente 2 canaux d'amenée desservant chacune une zone distincte, chaque rive peut être gérée de manière autonome, à l'exception de la prise d'eau qui demeure un ouvrage collectif induisant une gestion commune (photo n°1)

3 - Une démarche pour l'accompagnement

Cette partie présente les démarches que les animateurs/techniciens peuvent adopter pour accompagner les activités sur les périmètres irrigués. Cela inclut une phase de compréhension du fonctionnement du périmètre, afin de mieux analyser les contraintes, et de passer ensuite à la résolution des problèmes.

Tout au long de cette démarche, l'animateur doit adopter une posture appropriée, telle que montrée dans la figure ci-dessous.

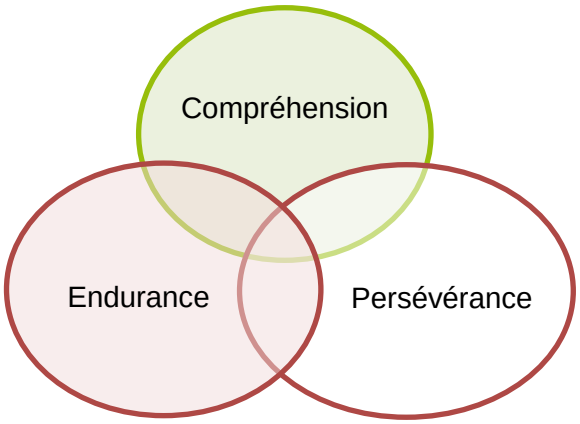

*L'aspect **social** est délicat.*

*L'animateur doit être **actif** et **attentif**. Cette posture permet de mieux analyser les situations, saisir les **réalités sociales** et les **pratiques** des usagers.*

*Les usagers peuvent être **réticents** à partager leurs informations et certaines données peuvent être difficiles à collecter. Des informations non **recoupées** peuvent amener à des solutions non adaptées.*

1. Acquérir une bonne connaissance du périmètre

1.1 Mener une étude sur le terrain

Pourquoi décider de mener l'**étude** d'un périmètre ?

On peut se rendre compte en travaillant avec les pisciculteurs qu'il y a une ressource en eau mal exploitée, des problèmes d'infrastructure, une organisation sociale pouvant être améliorée, des surfaces supplémentaires potentiellement irrigables et propices à différentes spéculations comme la pisciculture.

Cette étude est nécessaire pour comprendre le périmètre et son fonctionnement. Les étapes à suivre sont les suivantes :

- *Focus group* : recueillir plusieurs avis sur le sujet, permettre également aux personnes interviewées de s'exprimer librement.
- *Entretiens individuels* : approfondir le fonctionnement du réseau, l'historique, les différentes problématiques sur le sujet.

- *Visite du périmètre :* parcourir la prise d'eau, les différents canaux jusqu'à la dernière des parcelles irriguées ; vérifier l'état des infrastructures, la disponibilité et la distribution de l'eau avec les usagers pour voir ensemble les détails du réseau.

Entretien avec les autorités locales à Anjozorobe, 2024

Outils : Guide d'entretien sur la gestion de l'eau (annexe 4), carte du périmètre à établir avec les usagers. Le plan communal de développement (PCD), s'il est disponible, peut servir de base pour connaître la zone.

Personnes à enquêter : Technicien du génie rural dans la zone, autorités locales (maire, chef de *Fokontany*), *Ray aman-dreny* du village, membres du comité de gestion (s'il existe) et, bien sûr, simples usagers.

Durée : 2 à 3 jours

1.2 Calculer le potentiel économique du PI

Ce calcul se base sur une estimation de la production potentielle du périmètre, quand toutes les parcelles sont correctement irriguées, en tenant compte des différentes spéculations en grande saison et en contre–saison. Il permet de connaitre le manque à gagner lié aux dysfonctionnements d'un périmètre.

Pour calculer ce potentiel, des valeurs moyennes de marge brute par are et par spéculation sont utilisées (Tableau 2, colonne 2). Elles ont été établies par l'APDRA pour le grossissement de poisson et l'alevinage, et par le CEFFEL pour les autres productions.

Tableau 2 : Calcul du potentiel économique d'un PI

		Avant amélioration				Après amélioration			
		Grande saison		Contre - saison		Grande saison		Contre - saison	
		Sept - avril		Avril - sept		Sept - avril		Avril - sept	
Spéculation	marge/are (Ar)	Surface (%)	Valeur générée (Ar)	Surface (%)	Valeur générée (Ar)	Surface (%)	Valeur générée (Ar)	Surface (%)	Valeur générée (Ar)
Riz irrigué	20 000								
Riz pluvial	15 000								
Maïs	19 282								
Manioc	16 032								
Pisciculture - saison	26 000								
Alevinage	160 873								
Pisciculture - contre-saison	26 000								
	Total (Ar)								
	Différence (Ar)								

La surface exploitée pour chaque spéculation est enregistrée pour calculer ensuite la valeur générée par cette culture, aussi bien en grande saison qu'en contre-saison, avant et après l'amélioration de la gestion collective de l'eau – et donc l'augmentation des surfaces irriguées. Les calculs effectués sont les suivants :

- ***Valeur générée (Ariary)*** *= surface exploitée (are) x marge (Ariary)/are*
- ***Total (Ariary)*** *= Total de la valeur générée en grande saison + en contre-saison*
- ***Différence (Ariary)*** *=Total après amélioration de la gestion – Total avant amélioration de la gestion*

L'utilisation de cet outil permet aux usagers de se rendre compte de l'ampleur des pertes de production liées aux problèmes d'irrigation (cf. Exemples d'accompagnement du périmètre du Belangilangy (4.1.2)). Cette prise de conscience peut les inciter à évoquer leurs préoccupations et les motiver ensuite à proposer des solutions.

L'**enregistrement des surfaces cultivées** pour chaque production se fait pendant **l'étude de terrain**, tandis que la présentation des résultats du calcul est faite pendant la restitution. On calcule :

- ✓ La surface réellement cultivée au moment du diagnostic
- ✓ La surface qui pourra être cultivée après résolution des problèmes d'irrigation

1.3 Restituer les résultats de l'étude

Une restitution des résultats de l'étude menée sur le PI est à effectuer auprès des usagers et des personnes rencontrées. Grâce à cette restitution, les usagers disposeront d'une description détaillée du périmètre, d'une liste des problèmes identifiés et d'une analyse du potentiel économique du périmètre.

Outils : Carte du périmètre, tableau présentant le calcul potentiel économique…

Durée : 2 à 3 heures de réunion

Restitution de l'étude à Ambohibeloma Anjozorobe, 2024

2. Accompagner la recherche de solutions

L'accompagnement à la recherche de solutions se fait *via* la « recherche coactive de solutions » (RCS)[5]. Il s'agit d'une démarche adoptée par l'APDRA pour travailler avec les producteurs à la résolution de leurs problèmes. Dans ce document nous n'allons pas rentrer dans le détail de sa mise en œuvre, mais présenter rapidement comment elle peut être utilisée au niveau du périmètre irrigué.

C'est une démarche qui se base sur la mise en place d'un dialogue / d'une concertation active avec les producteurs, en vue de les rendre moteurs des décisions à prendre et des activités à mener. Pour démarrer, trois réunions sont organisées avec les usagers du périmètre, correspondant aux trois étapes de la RCS :

(a) Retravailler avec les usagers de l'eau sur leurs préoccupations (identifiées lors du diagnostic ou apparues ensuite)

(b) Vérifier que les préoccupations ont été bien comprises et sont partagées par tous. Cette étape indispensable permet de confirmer quelles sont les préoccupations qui touchent réellement les usagers et de choisir les problèmes traitables

(c) Choisir les problèmes à traiter. Ce choix doit être fait en fonction de l'importance et de l'urgence, et surtout par rapport à la faisabilité et la facilité de mise en œuvre des solutions.

[5] Voir les documents de capitalisation de l'APDRA sur ce sujet : « La Voix des RiziPisciculteurs » n°51 et « Développer la rizipisciculture grâce à la recherche coactive de solutions – Mise en place d'une stratégie de densification » https://apdra.org/index.php/fr-fr/nos-publications/reflexion-et-capitalisation

La démarche de RCS ne s'arrête pas là. Les intéressés sont ensuite accompagnés dans la mise en œuvre de solutions et, lorsque des difficultés sont rencontrées, un nouveau cycle de réflexion peut être engagé.

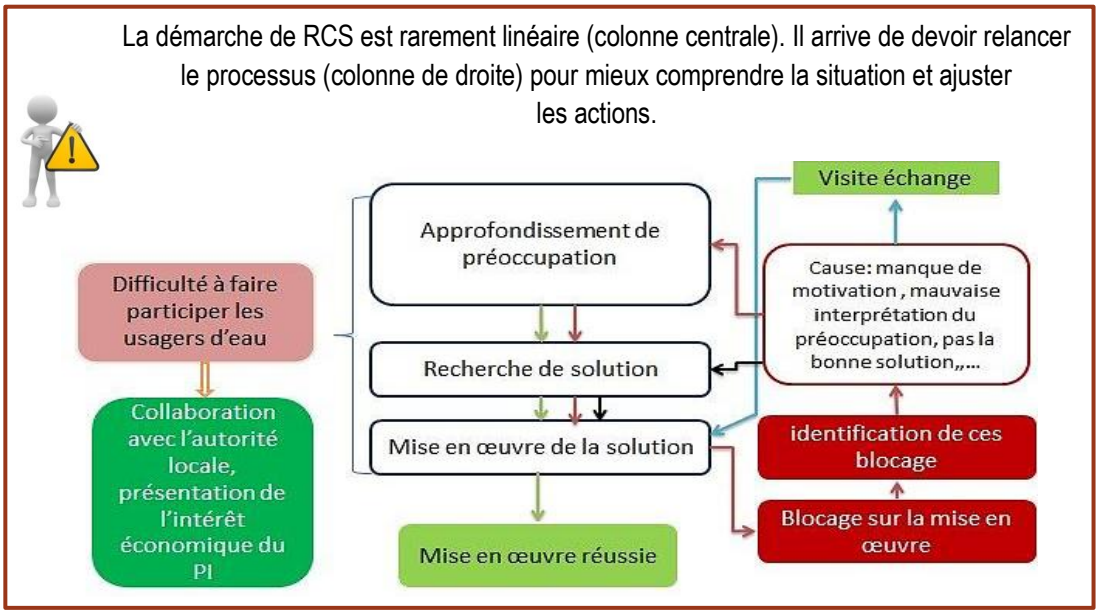

3. Accompagner la mise en œuvre de solutions

L'accompagnement de la mise en œuvre est une étape clé. Il favorise l'adoption réelle des solutions, leur pérennisation.

3.1 Appui à la création d'une AUE

Si le périmètre ne dispose pas encore d'une AUE, les animateurs informent les usagers sur :

- L'importance d'une AUE
- Le rôle des membres du comité de gestion (président, vice-président, secrétaire, trésorier, conseillers, police de l'eau…) et leurs devoirs
- Les règles de base d'une AUE

L'**adhésion à l'AUE** est **obligatoire** pour tout usager de l'eau (selon la loi 2014 – 042)

Une **fiche synthétique** présentant les éléments clés du **fonctionnement d'une AUE** est disponible (en version Malgache et française)

L'animateur informe ensuite les usagers des étapes qu'ils devront suivre pour la création de l'AUE et les accompagne dans le processus :

- Choisir les personnes qui peuvent organiser une assemblée générale constitutive
- Recenser tous les usagers de l'eau

- Préparer le déroulement de l'assemblée générale (explication de l'importance de l'AUE, du fonctionnement d'une AUE, du rôle du comité de gestion et des simples usagers)
- Identifier une date et tenir l'assemblée générale

3.2 Appui à la constitution des dossiers d'agrément

Si l'AUE le souhaite, elle peut se faire agréer. Voici les étapes à suivre, que les animateurs peuvent proposer aux usagers :

- Fournir les documents demandés par la CIRDR (Circonscription du Développement Rural) en 2 exemplaires :
  - ✓ Statut et règlement intérieur
  - ✓ Déclaration de constitution
  - ✓ PV de réunion de constitution
  - ✓ Liste des membres du comité de gestion
  - ✓ Liste de tous les membres
  - ✓ Fiche de présence de l'assemblée générale de constitution
- Faire vérifier le dossier par le CIRDR, qui réalise ensuite une visite de l'ensemble du périmètre pour vérifier l'état réel du réseau – *coût : 36 000 Ar*
- Faire légaliser ces dossiers auprès du maire - *coût : 10 000 Ar à 15 000 Ar*
- Photocopier ces dossiers en 5 exemplaires + les cartes d'identité des membres du comité de gestion
- Faire valider ces dossiers par le service technique et le Chef de District pour avoir un récépissé - *coût : 70 000 Ar*
- Les 7 exemplaires sont ensuite distribués par le District comme suit : 1 pour l'AUE, 2 pour le District, 1 pour le Délégué d'arrondissement, 1 pour la Commune, 1 pour le *Fokontany* et 1 pour le Génie rural.

La **formalisation** d'une AUE n'est **pas obligatoire** et coûte **cher**. Elle est utile seulement dans certains cas :

- ➢ Demande de financement extérieur
- ➢ Avoir plus de valeur pour les usagers, afin qu'ils respectent et appliquent le règlement intérieur (souvent utilisée pour les AUE possédant des membres peu coopératifs)

3.3 Appui à l'élaboration des activités

Les animateurs peuvent participer à la planification des activités annuelles. Ils peuvent aider à organiser les travaux et sensibiliser les membres de l'AUE sur l'importance de leur mise en œuvre.

Tableau 3 : Planning des activités

Activité	Quand la réaliser ?	Qui est le responsable ?	Qui assure la mise en œuvre ?
Réunion	Généralement le même jour que le curage	Comité de gestion	Tous les usagers
Curage des canaux	Avant la saison des pluies	Police de l'eau et autre comité de gestion	Tous les usagers
Réparation des grandes infrastructures	Selon son état	Police de l'eau et autre comité de gestion, technicien si nécessaire	Technicien et/ou tous les usagers
Autres activités…	Selon les besoins	Responsable désigné	En fonction de l'activité

La **réunion** se déroule souvent le **même jour** que le **curage**, pour éviter de rassembler plusieurs fois tous les usagers.

Malgré cela, il reste difficile de réunir un grand nombre de participants…

Avant le jour prévu pour l'entretien, la police de l'eau (quand elle existe) et le comité de gestion effectuent une visite de l'ensemble du réseau afin d'identifier son état général, de relever les points à améliorer et de repérer les parties nécessitant des réparations qui requièrent des apports financiers.

Réunion des usagers à Anjozorobe, 2025

Visite du réseau par le comité de gestion, Ampahimanga, 2023

L'entretien du réseau constitue le cœur des activités des AUE : entretien des prises d'eau (barrage, captage d'eau) et des différents canaux. Il est détaillé dans le document suivant :

« ***Fitantanana tambazotra ho an'ny Fikambanan'ny Mpampiasa Rano*** »
édité par l'APDRA

3.4 Appui à la recherche des partenaires

Pour mettre en œuvre certaines activités, les AUE n'ont pas forcément toutes les compétences ni tous les moyens. Elles peuvent alors rechercher des partenaires en capacité de les aider.

Ces partenaires peuvent être la commune, les services publics comme le Génie rural, des projets œuvrant dans la gestion de l'eau ou les infrastructures hydroagricoles, ou encore des bailleurs de fonds (FDA) ou d'autres (voir LVRP n° 68 pour plus de détails)[6].

Les animateurs jouent le rôle de facilitateurs entre l'AUE et ces partenaires. Entre autres, ils peuvent aider les usagers à établir des documents importants ou les orienter au fil des étapes nécessaires au montage d'un partenariat.

3.5 Suivi et bilan

Un suivi écrit doit être réalisé par les animateurs tout au long des activités, en veillant à détailler leur déroulement (si les comités jouent bien leurs rôles, si les activités sont réalisées comme prévu, etc.). A partir de ce suivi, les éventuels besoins d'accompagnement supplémentaires seront identifiés.

L'animateur doit aussi réaliser un bilan à mi-campagne avec les comités de gestion pour évaluer les premiers résultats et repérer les blocages techniques et socio-organisationnels. Le planning initial est alors ajusté si nécessaire, après un ré-approfondissement des préoccupations et une ré-identification des solutions (voir Phase 2, page 10).

En fin de campagne, un bilan général est effectué avec tous les usagers du périmètre pour analyser les résultats de l'année et pour prévoir les ajustements nécessaires lors de la campagne suivante.

[6] La Voix des RiziPisciculteurs n° 68 : https://apdra.org/index.php/fr-fr/nos-publications/voix-rizipisciculteur

4 - Exemples d'accompagnement

Les résultats de l'étude et la forme que prend l'accompagnement varient d'une zone à une autre, en fonction des besoins des usagers des périmètres. Voici deux exemples pour l'illustrer.

1. Le périmètre du Belangilangy (Mandritsara, Vakinankaratra)

1.1 Présentation du site

Localisation	:	**Fokontany Mandrisoa**
Surface	:	14 ha dont 5 ha abandonnés à cause du manque d'eau lié au dysfonctionnement de l'infrastructure
Terroir	:	Périmètre en terrasse
Prise d'eau	:	Barrage traditionnel
Forme du PI	:	Une rive
Nombre d'usagers	:	120
Organisation	:	Absence d'organisation collective

Barrage irrigant le PI Belangilangy, 2024

1.2 Contraintes identifiées

L'étude approfondie et la collecte des préoccupations des usagers ont permis de déterminer différentes contraintes au niveau du périmètre :

- Le manque de gestion collective crée une situation de non-respect entre les usagers de l'eau, se traduisant par :
  - ✘ La rétention de l'eau par certaines personnes situées en amont, provoquant des tensions avec les usagers en aval
  - ✘ La présence de personnes dominantes au sein du périmètre, limitant la motivation des autres usagers
  - ✘ L'existence de prises pirates sur le canal principal, perturbant la répartition de l'eau
  - ✘ L'utilisation des canaux comme abreuvoirs pour les zébus
- La dégradation des infrastructures, liée aux problèmes sociaux, cause les problèmes suivants :

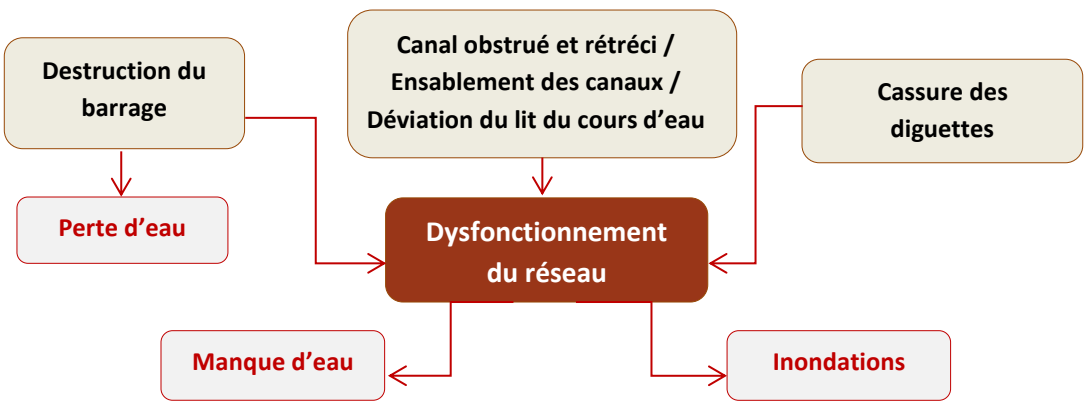

L'étude économique menée au niveau du périmètre a, entre autres, permis de démontrer que le manque à gagner pour l'activité piscicole s'élevait à plus de 68 000 000 Ariary par an (Tableau 4).

Tableau 4 : Potentiel économique en pisciculture dans le périmètre Belangilangy

		Avant amélioration		Après amélioration	
		Grande saison		Grande saison	
		Sept - avril		Sept - avril	
Spéculation	marge/are (Ar)	Surface (%)	Valeur générée (Ar)	Surface (%)	Valeur générée (Ar)
Pisciculture - saison	26 000	2% soit 18 ares	468 000	60% soit 540 ares	14 040 000
Alevinage	160 873	2% soit 18 ares	2 895 714	40% soit 360 ares	57 914 290
	Total (Ar)		3 363 714		71 954 290
	Différence (Ar)				68 590 576

Notons qu'au moment où le travail a été mené sur ce périmètre, la méthodologie d'intervention était en cours d'élaboration et ce tableau n'a pas été présenté lors de la restitution de l'étude, en fin de phase 1. Il a été réalisé lors de la phase 2 (recherche coactive de solutions) et présenté à ce moment-là. C'est après avoir rencontré de grandes difficultés pour convaincre les usagers de participer aux réunions de RCS (voir ci-dessous), qu'il a été décidé de présenter ces résultats économiques dès la phase 1. C'est un outil très efficace pour motiver les usagers !

Témoignages des futurs Président et Conseiller de l'AUE du PI Belangilangy

Suite à la présentation du potentiel économique du périmètre, ils avaient affirmé : « *Il vaudrait mieux contribuer autant que possible à la gestion ou à la réparation des infrastructures, étant donné que le coût de ces interventions reste minime comparé aux pertes subies chaque année* ».

1.3 Recherche coactive de solutions

Pendant la première réunion de collecte des préoccupations, seuls une quinzaine d'usagers sur 120 étaient présents. L'animateur a donc décidé de demander de l'aide aux autorités locales pour convoquer les usagers à une seconde réunion. Ainsi pour la convocation suivante :

- Un cachet officiel rouge a été apposé sur les convocations, pour leur donner plus de crédibilité et de légitimité
- La convocation précise que : *« toute personne qui bénéficie de l'eau à Belangiangy doit impérativement être présente, dans le cas contraire, elle ne pourra plus en bénéficier »*
- Les leaders du village sont mobilisés pour faire de la porte à porte et distribuer des convocations nominatives

Ces mesures ont permis d'assurer la présence de plus de 80 % des usagers lors des réunions suivantes.

Après discussion avec les usagers, il est ressorti que tous les problèmes étaient liés à l'organisation et la gestion du périmètre. Ainsi, la solution reposait sur une restructuration organisationnelle :

- Création d'une AUE
- Mise en place d'un comité de gestion (président, vice–président, secrétaire, trésorier et conseiller)
- Définition du règlement intérieur, des activités et des méthodes de suivi (utilisation des cahiers d'enregistrement) par les comités
- Présentation de ce règlement et des activités, pour approbation par tous les usagers

Réunion pour la recherche de solutions, 2024

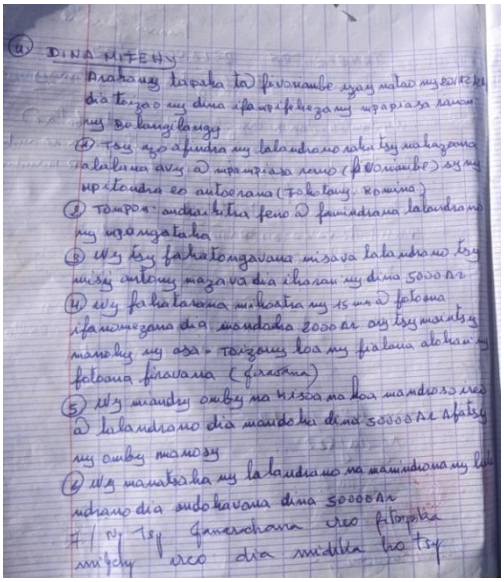

Règlement intérieur de l'AUE de Belangilangy 2025

1.4 Résultats observés

- Mise en place d'une AUE

Pour y parvenir, les usagers ont suivi les étapes mentionnées au point 3.1 (page 11). Au total, 4 réunions ont été tenues.

- Curage collectif des canaux
  - ✓ 1er jeudi du mois de janvier : 86/120 usagers,
  - ✓ 1er jeudi du mois de mai : 68/120 usagers,
  - ✓ 1er jeudi du mois d'octobre : 45/120 usagers

Selon le règlement intérieur, l'absence pendant le curage entraine une amende de 5 000 Ar. Cependant, 50 % des absents n'ont pas payé au premier curage, ce qui a découragé les participants pour le 2e curage et le 3e curage.

Le comité de gestion rencontre des difficultés à réclamer cet argent, en raison des liens existants entre ses membres et les usagers. Par ailleurs, certains estiment que le montant est un peu élevé, bien qu'il ait été accepté par tous au départ.

- Impact des travaux d'entretien

Grâce à ces mesures, l'eau parvient dans les parcelles, même hors saison de pluie. Les usagers peuvent désormais pratiquer diverses cultures telles que l'orge, le blé, la pomme de terre et la carotte, en plus de la rizipisciculture.

De plus, les 5 ha abandonnés sont redevenus des surfaces irriguées

PI Belangilangy après intervention, septembre 2025

1.5 Suivi et accompagnement

L'animateur a accompagné l'AUE depuis sa création et a organisé différents types de suivis présentés dans le tableau 5 :

Tableau 5 : Type d'accompagnement et suivi dans le PI Belangilangy

Accompagnement par l'animateur	Suivi par le comité de gestion	Suivi par l'animateur
▪ Etablir une discussion avec les usagers et l'autorité locale (Maire) ▪ Informer les usagers sur le rôle de chacun dans l'AUE ▪ Accompagner le comité sur la gestion administrative (notes, cotisations, *dina*) et le rôle qu'il doit jouer	▪ Participation des usagers aux activités (réunions et curage, etc.) ▪ Application du RI par les usagers	▪ Evaluation du fonctionnement du comité de gestion (assure-t-il bien son rôle ?) ▪ Vérification de la réalisation effective des activités prévues ▪ Vérification de l'application du règlement intérieur par les comités de gestion et du respect des mesures prises

A partir de ces suivis, un bilan a été organisé afin d'identifier les besoins futurs du comité et de l'association. Les points suivants ont été retenus :

- Reclarifier les rôles de chaque membre de comité de gestion
- Mettre en place une police de l'eau, ce rôle étant jusqu'à présent assuré par le président de l'AUE
- Désigner des leaders par village pour sensibiliser les usagers et assurer le passage de l'information
- Formaliser l'AUE, afin de renforcer l'engagement des usagers et assurer un meilleur respect des règles établies.

2. Le périmètre du bas–fond Ampandrana (Anjozorobe)

2.1 Présentation du site

Localisation	:	**Fokontany Ambohibeloma**
Surface	:	14,5 ha
Terroir	:	Bas - Fond
Source d'eau	:	Eau de source
Prise d'eau	:	Barrage traditionnel (en bois)
Forme du PI	:	Pas de canal d'amené, l'eau passe directement de casier en casier à partir du canal principal.
Nombre d'usagers	:	68
Organisation	:	Absence d'organisation collective

Bas - fond Ambohidahy, Anjozorobe, 2023

2.2 Contraintes rencontrées

Sur ce périmètre, il n'y avait pas de gestion collective. Les problèmes identifiés sont synthétisés dans la figure ci-dessous.

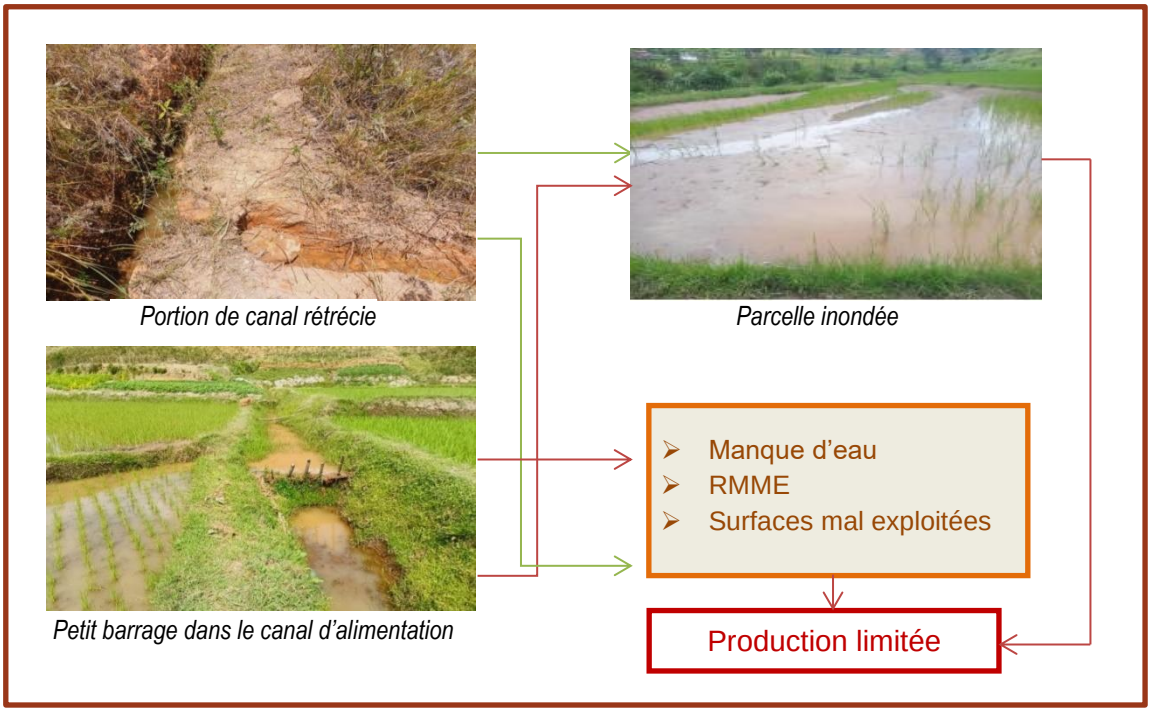

Sur le plan social, les conflits entre les usagers du périmètre étaient rares. Le seul problème identifié a été un conflit opposant le propriétaire d'une parcelle de *tanety* et le propriétaire d'une rizière voisine, séparée par un canal. L'extension du *tanety* a rétréci le canal, provoquant une diminution de la quantité d'eau circulant dans le canal et des inondations.

2.3 Mise en œuvre des solutions identifiées

Lors de la RCS, pour lever les contraintes liées à l'état des infrastructures, il a été décidé de réaliser un curage collectif qui s'est déroulé le 30 juillet 2024. Cependant, la participation a été extrêmement faible (5 usagers présents sur 68), car les usagers restaient attachés à leur gestion individuelle.

Une visite d'échange a alors été organisée à Ampahimanga pour montrer aux usagers les avantages d'une gestion collective. Lors de la réunion de restitution de cette visite, 25 usagers étaient présents et ont décidé de mettre en place une AUE avec un comité de gestion.

Pour favoriser la réunion d'un grand nombre d'usagers, des convocations nominatives ont été envoyées. Cela a permis de réunir la majorité des usagers, mais la création de l'AUE et la mise en place du comité de gestion se sont avérées difficiles. La présence des 30 % de métayers et l'éloignement des propriétaires des rizières ont freiné le processus.

Les usagers souhaitant passer directement à l'action ont alors privilégié le curage collectif plutôt que la création de l'AUE.

La **création d'une AUE** avec la mise en place du comité de gestion, des activités et du règlement intérieur **prend du temps** et dépend de la participation des usagers.

Le conflit social a quant à lui été résolu grâce à l'intervention de l'équipe APDRA, avec l'appui du chef du *Fokontany*. Le propriétaire de la parcelle de *tanety* a été invité à la restitution de la visite d'échange, pendant laquelle a été mise en avant l'importance de la gestion collective d'un périmètre et de l'entretien des canaux. A l'issue de cette réunion, l'exploitant a été convaincu de ré-élargir le canal longeant sa parcelle.

2.4 Résultats observés

- Curage collectif des canaux

En janvier 2025, un curage collectif a été réalisé de façon improvisée, suite à une forte pluie qui risquait d'entrainer des inondations.

En septembre de la même année, un second curage collectif a été organisé et a mobilisé suffisamment les usagers grâce à la sensibilisation et à l'appui des autorités locales.

Curage collectif à Ambohibeloma Anjozorobe, 2025

- Impacts des travaux d'entretien
  - ✓ Le nombre de pisciculteurs dans le périmètre est passé de 10 à 41 (soit de 14 % à 60 %). Cette augmentation résulte de la sensibilisation à la pisciculture menée par l'ACP dans la zone, mais également de l'amélioration de la disponibilité de l'eau.
  - ✓ Les usagers du bas-fond voisin ont observé l'initiative mise en œuvre dans le périmètre et cela les a incités à adopter à leur tour une approche collective.
  - ✓ Le curage du canal principal a permis à la plaine située en aval de bénéficier d'eau en avance, dès le mois de septembre au lieu du mois de novembre.

Plaine d'Ambohibeloma, 2025

2.5 Accompagnement et suivi

L'animateur assure un suivi et un accompagnement régulier des leaders du périmètre, en collaboration étroite avec le chef du *Fokontany*. Ensemble, ils veillent à :

- Sensibiliser les usagers sur l'importance de la mise en place de l'AUE et les actions collectives
- Organiser et accompagner les visites d'échange
- Mobiliser les usagers à travers des convocations nominatives

Le chef du *Fokontany*, intéressé et motivé par la gestion du bien commun, a été choisi comme point d'appui principal pour les actions de sensibilisation et d'accompagnement.

Grâce à son implication et à sa participation aux visites d'échange (à Ampahimanga et Ambositra), il a pu observer concrètement les avantages d'une gestion collective. Il s'en inspire désormais pour mobiliser et orienter les usagers de sa propre zone.

Restitution de la visite échange à Ampahimanga par le chef du Fokontany, 2024

5 - Analyse de l'approche d'accompagnement

1. Atouts de l'approche

L'accompagnement réalisé sur les périmètres irrigués présente des atouts importants :

- La **diversité des personnes enquêtées** favorise le recueil d'informations riches et complémentaires et facilite le recoupement des données.
- La **connaissance approfondie du périmètre** permet de comprendre réellement son fonctionnement et ses contraintes, et de s'adapter aux réalités locales.
- L'**adoption de la recherche coactive de solutions** et la **prise de décisions collectives** pendant la construction des solutions favorisent l'engagement des usagers pour la mise en œuvre des solutions.

L'implication active des **autorités locales** et la connaissance du **potentiel économique** du périmètre irrigué renforcent la sensibilisation des usagers en vue d'une gestion durable du bien commun.

2. Limites rencontrées et points de vigilance

L'approche montre également des limites et certains points sont à surveiller :

- **Fiabilité de l'information :** le côté social est souvent complexe et fragile en raison des intérêts divergents. Cela pousse parfois les usagers à ne donner des informations importantes qu'après plusieurs entretiens.
- **Temps et endurance :** la construction de solutions nécessite plusieurs réunions. Leur tenue demande de l'endurance et de la persévérance, autant pour l'animateur que pour les usagers de l'eau. La fréquence élevée des réunions peut démotiver les usagers.

Discussion entre usagers du bas–fond Ambohidahy, Anjozorobe, 2025

- **Tendance à privilégier les actions visibles :** les usagers ont une préférence pour les actions concrètes, plutôt que de passer du temps à mener des réunions de concertation. Pourtant, cette étape est essentielle pour que la réalisation soit durable.
- **Mécanisme de prise de décision contraignant :** le nombre minimum de membres favorables pour valider une décision doit être d'au moins 51 % et peut aller jusqu' à 75 % (ce quorum varie d'une AUE à une autre). Cette exigence peut ralentir l'avancement des actions.
- **Tendance à proposer des solutions techniques couteuses :** en présence d'un projet, les paysans ont tendance à proposer des solutions simples et couteuses, mais qui ne sont pas forcément les plus pertinentes. Il faut toujours approfondir les discussions pour voir si d'autres options ne sont pas mieux adaptées.

3. Conditions de durabilité

Pour assurer la durabilité des actions, les points suivants doivent être pris en compte :

- **Renforcement des compétences des animateurs** sur le fonctionnement d'une AUE, la loi liée à l'eau et les périmètres irrigués, ainsi que sur l'hydrologie et les infrastructures hydroagricoles.
- Adoption d'une **approche participative** mettant les usagers au centre des décisions prises.
- **Suivi renforcé** des activités : suivi des comités de gestion par l'animateur et suivi des usagers de l'eau par le comité de gestion.
- Prise en compte des **intérêts économiques des usagers** : encourager les usagers à adopter des activités génératrices de revenus (pisciculture, cultures de contre-saison) pour renforcer l'engagement et la durabilité.
- Renforcement de l'**implication des services publics et des autorités locales** : leur participation est indispensable.

Témoignage du chef du Fokontany Ambohibeloma

Le chef de Fokontany joue un rôle capital dans la gestion des ressources, comme l'eau, essentielle à la vie. Même si je ne possède pas une rizière dans le bas–fond concerné, je suis prêt à contribuer à l'organisation collective du périmètre. Dans le cas présent, nous n'avons pas encore mis en place une AUE, mais je m'engage à le faire ultérieurement.

En tant que président convaincu de l'importance de la gestion collective, il me sera facile de sensibiliser le reste de la communauté

Conclusion : l'organisation est primordiale

La gestion sociale de l'eau est cruciale dans un périmètre irrigué. En tant que bien commun, son usage et sa gestion nécessitent une organisation collective efficiente. Avant de se concentrer sur les aspects techniques, il est primordial de renforcer l'interaction entre les usagers de l'eau.

Le travail d'accompagnement des usagers d'un périmètre doit permettre de :

- Remettre en avant et mieux comprendre les dimensions sociales de la gestion de l'eau ;
- Créer un espace de discussion entre les usagers pour favoriser les échanges et concertations ;
- Créer une confiance, des responsabilités et un respect entre les usagers ;
- Renforcer la collaboration entre les usagers et les autorités locales pour la gestion du bien commun ;
- Améliorer la disponibilité de l'eau, de la source jusqu'à la parcelle ;
- Favoriser la diversification agricole, notamment par la culture de contre-saison ;
- Favoriser le développement de la rizipisciculture.

Ce guide constitue un outil pratique pour les animateurs, destiné à faciliter l'accompagnement de la gestion des périmètres irrigués. Les éléments en annexe apportent des informations supplémentaires utiles et leur consultation est recommandée pour mettre en œuvre la démarche. La classification des AUE permet notamment d'anticiper le type d'accompagnement en fonction du type d'AUE. Par contre, il n'existe pas de solution toute faite pour résoudre un problème, cela peut varier d'un contexte à un autre.

Enfin, bien que l'aspect social soit important, les animateurs doivent bien sûr rester attentifs à la qualité des interventions techniques pour garantir la durabilité et l'efficacité des solutions adoptées.

Glossaire

Entretien	Ensemble des opérations annuelles et/ou pluriannuelles visant le maintien en état de fonctionnement efficient des infrastructures (du périmètre)
Gestion	Intégration efficace de la planification, de l'organisation, de la direction et du contrôle des ressources humaines, matérielles et financières au sein d'une organisation
Irrigation	Mobilisation et apport d'eau à une parcelle agricole
Organisation	Ensemble structuré de personnes et de ressources, qui se regroupent autour d'un objectif commun
Périmètre irrigué	Surface agricole aménagée en parcelles susceptibles de recevoir l'eau d'irrigation d'une source d'alimentation donnée (canal, source captée, etc.), *via* des infrastructures d'irrigation.
Réseau hydroagricole	Ensemble des ouvrages et des équipements qui permettent la mobilisation de l'eau, son transport, sa régulation et sa distribution dans le périmètre irrigué, depuis la zone de captage jusqu'à la parcelle.
Usagers de l'eau	Les propriétaires, les locataires et les métayers possédant ou cultivant les parcelles du périmètre irrigué.

Annexes

Annexe 1 : Type d'infrastructures

- **Prises d'eau**

Barrage

Ouvrage construit en travers d'une rivière ou un cours d'eau pour réguler ou stocker de l'eau.

Captage de l'eau

Ouvrage destiné à recueillir de l'eau comme l'eau de source ou cours d'eau, pour l'eau d'irrigation ou eau potable

- **Canal**

Canal d'amenée

Appelé également « tête morte ». Ouvrage qui conduit l'eau de la prise d'eau jusqu'au premier canal d'alimentation

Répartiteur

Ouvrage permettant de diviser et distribuer l'eau dans différents canaux ou zones à irriguer

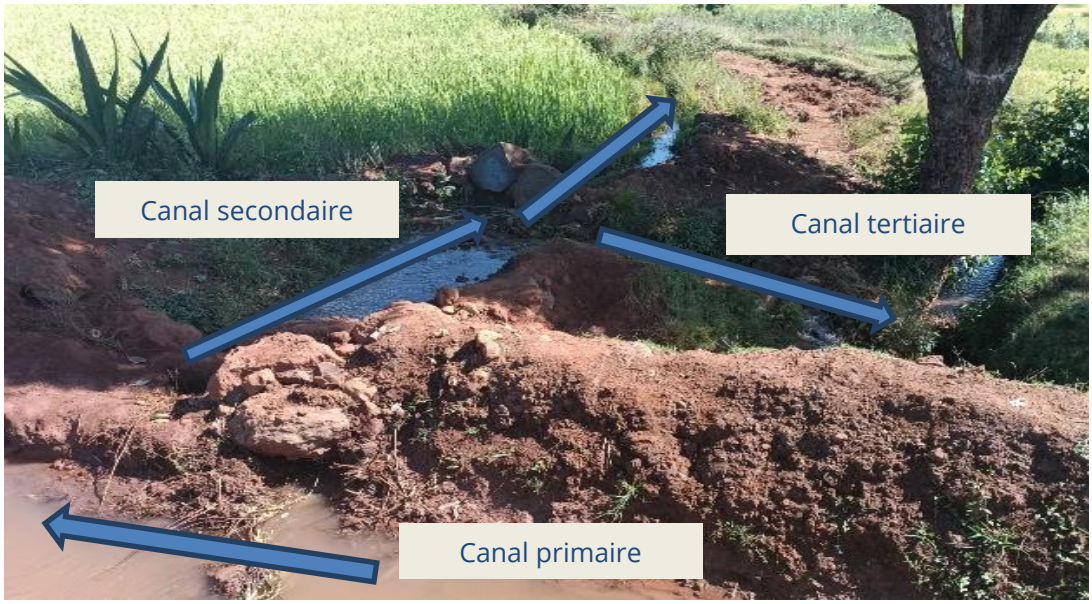

Canal d'alimentation

Ouvrage qui conduit l'eau vers les zones d'utilisations (parcelle,..). Ce canal peut être :

- ✓ Un canal principal
- ✓ Un canal Secondaire
- ✓ Un canal tertiaire

Canal de drainage

Canal utilisé pour évacuer l'eau excédentaire

Canal de protection

Canal destiné à protéger le périmètre en évitant la crue ou l'érosion par le ruissellement latéral

Annexe 2 : Typologie des petits périmètres irrigués

Modalités	Type 1 : Périmètre de source irrigant le tanety de taille < à 30 ha	Type 2 : Périmètre de source irrigant les BF < 10 ha	Type 3 : PI de rivière irrigant les PF < 50 ha	Type 4 : PI de rivière irrigant les tanety >30 ha
Terroir	PI – collines aménagées en rizière	PI - BF	PI – BF/PL	PI-collines aménagé en rizière
Prise d'Eau	Captage de source	Pas de prise d'eau	Barrage traditionnel (en bois, motte de terre)	Barrage en dur
Source d'eau	Source	Source	Rivière	Rivière
Surface (ha)	1 à 30	1 à 10	1 à 50	Supérieur à 30
Subdivision	Une rive	Aucune subdivision	Aucune subdivision	Deux rives
Catégorie AUE[7] Majoritaire	AUE Avec 1 à 2 services	AUE avec 3 à 4 services	Sans AUE : 0 service	AUE Plus de 4 services
Nombre Usager	Faible_ moyen	Faible	Moyen	Nombreux
Problème infrastructure	Dégradation des infrastructures	Sans problème infrastructure	Dégradation des infrastructures	Dégradation des infrastructures
Problème environnement	Sans problème environnemental	Inondation - et ensablement des rizières	Inondation	Diminution débit (lié au changement Climatique)
Problème socio/ organisation	Sans problème organisationnel	Sans problème organisationnel	Présente des problèmes organisationnels (Manque entretien, distribution inéquitable de l'eau)	Présente des problèmes organisationnels (Manque entretien, Distribution inéquitable de l'eau, faible participation des usagers)

[7] (Voir tableau 1)

Annexe 3 : Modèle d'organisation à Ampahimanga : cas du périmètre Ambahoana et Efadreny

Description du périmètre : « colline aménagée en terrasse »

- Périmètre partagé par les villages d'Ambahoana et Efadreny
- Prise d'eau : barrage avec une tête morte et 2 canaux principaux
- Surface : 56, 2 ha
- Nombre d'usagers : 341 au total dont
  - ✓ 290 venant d'Efadreny
  - ✓ 51 venants d'Ambahoana

Périmètre Ambahoana et Efadreny, Ampahimanga 2024

Mode de gestion du périmètre

Basé sur la hiérarchie dans le village :

- Ray aman-dreny (60 ans et plus) : décideur
- Borizano (moins de 60 ans) : exécuteur

Existence d'un comité de gestion (ce sont tous des Ray aman-dreny) :

- 01 Président qui organise toutes les activités en général
- 02 Trésoriers qui tiennent la caisse financière et un autre qui tient le stock de paddy
- 02 Secrétaires assurant la prise de note des réunions, les fiches de présence, liste des membres
- 01 délégué par village : assurant toute forme de communication dans le PI
- Conseillers

Existence des outils de suivi et de gestion :

- Un cahier contenant le règlement intérieur
- Un cahier pour l'enregistrement financier
- Un cahier contenant la liste complète des usagers
- Un cahier pour le PV de chaque réunion

Repas après lors de l'entretien du réseau, 2025

Activités dans le périmètre

Réunion et entretien du réseau (prise d'eau et divers canal) fixée le 04 Mars et 04 Novembre (décidé depuis la création de l'AUE). L'appel se fait à 8 h du matin, par un délégué par village.

« Un repas collectif est organisé, auquel chacun contribue 2 kapoaka de riz et 200 Ar. Même les absents s'acquittent de cette contribution afin de soutenir ceux qui travaillent. Cette initiative vise à renforcer la cohésion et à éviter que certains ne s'absentent après être rentrés chez eux pour manger ».

Règlements intérieurs

Il a été de décidé que toute absence devait être signalée au délégué du village avant le jour de l'entretien ou de la réunion. Les motifs d'absence acceptés sont :

- La maladie
- Le décès
- Les démarches administratives

Cependant, une amende de 3000 Ar est toujours appliquée en cas d'absence. En cas de retard l'amende est de 2000 Ar.

Ces amendes doivent être réglées auprès du trésorier au plus tard dans un délai d'un mois. Dans le cas contraire, elles augmentent à 10 000 Ar.

Le président de l'AUE lisant le PV de la dernière réunion, 2024

« Les membres du comité de gestion assurent une application stricte des règlements. Ils rappellent les usagers concernés par les amendes, allant jusqu'à les solliciter porte à porte. Leur rigueur amène la majorité des usagers à respecter aussi bien le comité que le règlement intérieur ».

Ressource financière

L'AUE dispose une caisse commune alimentée par :

- Les cotisations versées lors des curages
- Les amendes payées par les usages

Ces fonds sont utilisés pour le repas collectif et pour la réparation des infrastructures qui nécessite un budget.

Le fond de caisse peut être emprunté par les membres avec un intérêt accordé au plus offrant. Ce mécanisme permet d'augmenter légèrement la caisse commune. Cette pratique est validée par tous les usagers, à condition que le remboursement soit environ 3 mois maximum.

Réparation de la tête morte par les usagers, 2025

Réparation de la tête morte :

75 % du budget est assuré par les usagers *à travers* :

- Le fond de caisse
- La cotisation de 20 000 Ar par usagers

25% du budget est pris en charge par la Commune

Annexe 4 : Guide d'entretien sur une étude d'un périmètre irrigué

Région	Commune	Fokontany	Village	Coordonnées

Description du périmètre

PI étudié (1)	Surface irrigué (ha)	Surface irrigable (ha)	Bassin versant (2)	Présence d'extension de la rizière (3)	% Usagers (4)

(1) : Bas – fond, Colline aménagée en terrasse, plaine ou ensemble de Bas – fond et plaine, Colline aménagée en terrasse et plaine, …

(2) : Culture, Boisé, couverture végétale (pour déterminer l'impact sur le périmètre et la ressource en eau)

(3) : Si oui ? mentionnée si c'est important et par quelle technique

(4) : % Propriétaire, % locataire, …

Description du réseau hydroagricole

Ressource en eau (1)	Prise d'eau (2)	Disponibilité de l'eau dans l'année (3)	Composition du réseau (4)		

(1) : Rivière, eau de source, …

(2) : Source, Captage de l'eau, Barrage traditionnel (en motte de terre ou en bois), Barrage amélioré (en dur), …

(3) : Disponible toute l'année ou seulement en période pluvieuse

(4) : prise d'eau, différent canal, et autres (à détailler)

Carte du périmètre à réaliser avec les usagers de l'eau en mettant la forme du PI, et mettre en avant la localisation de chaque infrastructure dans le réseau

Organisation – sociale

Historique

Présence d'AUE ? Qui a initié la création de l'AUE ?	
Année de création de l'AUE	
Historique de l'aménagement des infrastructures	
Origine des usagers	

Organisation

Nombre d'usager	
Présence des leaders dans le PI ?	
Présence de comité de gestion	
Rôle respective de chaque comité	
Présence d'implication des autorités locales ou autres acteurs ? Si oui, quelles sont leurs rôles ?	
Quelles sont les activités ?	
Comment sont l'organisation ?	
Comment se passe la distribution de l'eau dans le PI?	En saison pluvieuse : En déficit d'eau :
Présence de RI ? Lesquels ? Comment est son application et suivi ?	
Ressource financière	
Présence de cotisation ? Quand ? Comment ou Combien ?	
Appui extérieur	

Problème à détailler

Environnemental	
Organisationnel	
Infrastructure	

GUIDE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIVITES LIEES A LA GESTION COLLECTIVE DES PERIMETRES IRRIGUES

Cofinancé par l'Union européenne

Coordonné par cirad
LA RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Contact
www.apdra.org

Sites où trouver les informations
https://dinaamicc.cirad.fr/
https://www.manaboost.net/fr
https://www.boost-ae.net/fr